



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 24 mai 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 19 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MARDI 24 MAI 2022 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic  
Stocker Gilbert, Vice-Syndic  
Baillet Yannis, conseiller communal  
Bersier Anne, conseillère communale  
Curat Stéphane, conseiller communal  
Grether Rémy, conseiller communal  
Rossier Sébastien, conseiller communal

**Personnes excusées :** Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir », raisons professionnelles  
M. Joye Jonathan, groupe « Continuité & Avenir » arrivera avec un peu de retard

La séance est présidée par Mme Monique Gründler, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens de la commune de Montagny. Elle souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire des comptes. Elle excuse l'absence de Mme Roxane Joye. M. Joye Jonathan arrivera avec un peu de retard.

La Présidente informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 18 du 6 mai 2022, page 733. Un tout-ménage a été envoyé à la population.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et la Présidente déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veillent bien préciser leur prénom et nom pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

La Présidente passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 15 mars 2022.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général
3. Comptes 2021 :
  - 3.1. Présentation des comptes 2021.
  - 3.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.
  - 3.3. Rapport de la commission financière.
  - 3.4. Approbation des comptes 2021.
4. Rapport de gestion du Conseil communal.
5. Informations du Conseil communal
6. Divers.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour de cette séance ordinaire. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe à la liste des présences avec les signatures.

29 personnes présentes, majorité 15.

La Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 15 mars 2022.**

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, la Présidente passe au vote. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 15 mars 2022 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal.

La Présidente passe au point 2.

### **2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.**

Arrivant au bout de cette première année de législature, nous devons élire le nouveau Président et nouveau vice-Président pour la prochaine année 2022-2023.

Selon le tournus décidé en assemblée constitutive, la présidence revient au groupe « élan citoyen » et la vice-présidence au groupe « Continuité & Avenir ».

La Présidente propose donc comme candidat à la présidence du Conseil général pour 2022-2023 un membre du groupe « élan citoyen », M. Marc Fragnière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre proposition, la Présidente soumet pour acceptation la nomination de M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen » comme Président du Conseil général pour 2022-2023.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen » est élu Président du Conseil général par applaudissement.

Pour la vice-présidence, le groupe « Continuité & Avenir » propose la candidature de M. Julien Marguet, actuellement membre du Bureau en tant que scrutateur, qui sera remplacé pendant les deux années de vice-présidence et de présidence, par son suppléant, M. Gérald Pidoud.

La Présidente soumet pour acceptation la nomination de M. Julien Marguet comme vice-Président du Conseil général pour 2022-2023.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » est élu vice-Président du Conseil général par applaudissement.

M. Gérald Pidoud passera dans le cadre du Bureau comme scrutateur.

La Présidente félicite MM. Marc Fragnière et Julien Marguet pour leur élection et leur souhaite plein succès dans ces nouvelles fonctions.

Le Bureau pour 2022-2023 se composera donc suit :

- Président M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen »
- Vice-Président M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir »
- Scrutateurs/trice Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages »  
M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen »  
M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir »
- Secrétariat Mme Marie-Noëlle Bugnon

La Présidente passe au point 3.

### **3. Comptes 2021.**

#### **3.1 Présentation des comptes 2021.**

La Présidente passe la parole à M. Gilbert Stocker, conseiller communal, responsable des finances.

M. Stocker va présenter les comptes 2021 en deux parties, tout d'abord l'analyse 2021 et l'explication par rapport au budget et en deuxième partie, les réponses aux questions que les groupes ont posées lors des différentes séances de préparation de la séance de ce soir.

#### **Analyse 2021**

Pour les comptes 2021, Le résultat positif de l'exercice 2021 se monte à CHF 797'867.80 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 179'092.50. Cette variation s'explique principalement (écarts dans d'autres positions) par les éléments suivants :

- Augmentation de l'impôt sur le revenu & la fortune des personnes physiques de CHF 755'311.65
- Augmentation des impôts irréguliers (prestations en capital, gains immobiliers et mutations) de CHF 208'125.05
- Augmentation de la contribution immobilière de CHF 110'338.40
- Ajustement de la provision relative à la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg de CHF 18'532.32

- Gestion stricte des charges de fonctionnement

M. Stocker rappelle comment sont estimés les impôts pour le budget 2021, car il y a toujours des écarts entre le budget et les comptes.

Pour l'impôt sur le revenu et la fortune, c'est le Service cantonal des contributions qui communique le montant à inscrire au budget 2021, le Conseil communal de l'époque a retenu CHF 4'650'000.--.

M. Stocker fait un petit rappel des recettes comptabilisées dans les comptes 2021 et explique un exemple projeté.

M. Stocker fait un comparatif entre les résultats positifs des comptes 2020 de CHF 419'697.60 et 2021 de CHF 797'867.80. En 2020, il y a la création d'une provision pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg CHF 288'815.00.

M. Stocker présente quelques graphiques sur :

- le total des charges et des produits hors imputation interne
- les charges liées
- le total des charges sans les charges liées
- les aides et les subventions
- les intérêts passifs
- les recettes fiscales : impôt PP (personnes physiques), impôt foncier, impôt sur bénéfice et capital, impôt sur gains immobiliers et plus-values, droit et mutations.
- l'évolution de la fortune nette de 2009 à 2021
- l'endettement net par habitant avec une explication sur la façon de calculer cet endettement net
- l'endettement net par habitant harmonisé selon la statistique cantonale

M. Stocker passe aux questions et réponses des groupes sur les comptes 2021. Ces questions viennent en complément aux questions posées et aux réponses données à la COFI. Pour les budgets et les comptes futurs, la Commission financière devra se déterminer si elle souhaite ou non transmettre les questions/réponses à l'ensemble du Conseil général. Juste avant la séance, M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », membre de la commission financière, vient de lui dire que la Commission financière est d'accord et le Conseil communal va traiter cette question lors de sa séance la semaine prochaine.

Compte	Question	Réponse
020.301.1 Allocations sociales du personnel	D'où provient la différence de 5'000 CHF entre comptes et budget ?	Adaptations suite à des décisions de formation d'enfants du personnel communal
020.315.0 Entretien machines, mobilier de bureau, ordinateur	D'où provient la différence de 9'000 CHF entre les comptes et le budget ?	L'explication est mentionnée sous libellé + des imprévues : Réparation système d'alarme, cartouches d'encre et entretien des machines à affranchir. Le contrat avec Data consulting sera adapté en fonction du nombre des habitants. Des prestations uniques MCH2 ont été demandées par

		l'administration pour la fiduciaire.
140.301.0 Solde du corps des pompiers		L'écart entre les comptes et le budget s'explique que durant la période du COVID, les exercices non pas pu se dérouler comme souhaité.
140.309.0 Frais de cours, instruction, examens médicaux	Est-ce qu'il y a compensation avec le compte précédent ?	Le détail est donné concernant ce compte : formation spécialiste communal défense incendie, formations diverses, cours ECAB et fédération, examens médicaux. M. Gérald Pidoud, Commandant du feu, explique que pendant le COVID, ils n'avaient pas le droit d'effectuer des exercices avec plus que tant de personnes. Les exercices de corps ont été annulés par l'ECAB et ont été remplacés par des exercices par petits groupes, au niveau formation machineries, tonne-pompes.
290.301.0 Traitement du personnel de conciergerie	Pourquoi plus élevé qu'en 2020 puisque les mesures covid étaient déjà en vigueur ?	La différence provient du fait qu'en 2020 les mesures ont duré 9 mois à partir de mars 2020 contre 12 mois en 2021.
	Existe-t-il une assurance pouvant couvrir les frais de nettoyage liés au Covid?	Non, le risque est exclu selon les Conditions Générales d'Assurances (CGA).
440.352.0 SASDB-Aide et soins à domicile Broye	D'où provient cet excédent de CHF 43'615,70	En 2021, nous avons reçu plusieurs acomptes. Au mois de juin le solde 2020 de CHF 43'615.70 L'acompte 1/2021 de CHF 130'887.--. L'acompte 2/2021 de CHF 130'887.05 Il est précisé qu'il s'agit de charges liées. Le problème que les communes ne maîtrisent pas, c'est le décompte de l'année d'avant.

620.314.0 Entretien des routes et trottoirs	Pour le muret sur la route de Corcelles. Il y a eu un constat d'accident, les assurances n'ont-elles pas couvert les coûts ?	Il n'y pas eu d'accident. Il s'agit de la réfection du mur en pierre qui s'est descellé avec le temps. Si l'on parle de l'accident sur le pont sur l'Arbogne, la facture a été directement réglée par l'assurance sans passer par les comptes communaux.
620.314.5 Entretien de l'éclairage public	Prière de mentionner dans le libellé l'information concernant les indemnités d'assurance à l'image des indemnités d'assurance pour la lame à neige (compte 620.315.0)	En comptabilité publique, on ne peut pas mélanger les charges et les produits.
2200.30 Prêt BCGE 5089.93.01, 5 ans, 0.05%, 11.21-11.26	Pourquoi un prêt auprès de la Banque cantonale de Genève au lieu d'une banque locale ?	Le Conseil communal a renouvelé un prêt selon le modèle en vigueur de l'ancienne législature en faisant appel à une plateforme de demande de prêts loanbox à des tarifs très bas. Les banques locales ne sont pas concurrentielles. Pour les prochaines demandes de prêt, le Conseil communal devra se positionner s'il veut ou non privilégier l'économie locale ou pas ? Pour rappel, la banque Raiffeisen paie des impôts à la commune et la Banque cantonale redistribue un important bénéfice.
790.500.3 Révision du PAL – études complémentaires.	L'étude complémentaire est-elle toujours en cours?	Oui, elle est en cours, le mandat partiel a été décidé par le Conseil communal le 2.5.22

M. Stocker a terminé, il est à disposition.

La Présidente remercie M. Stocker et passe au point 3.2.

### **3.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.**

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, BDO SA, tel que distribué aux membres du Conseil général.

En conclusion, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

La Présidente remercie M. Dousse pour la lecture et passe au point 3.3.

### **3.3. Rapport de la commission financière.**

La Présidente redonne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation.

En conclusion, sur la base des procédures effectuées, la COFI conclut, tout comme l'organe de révision à la conformité de la comptabilité et des comptes annuels aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et donc préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2021 de la Commune dans leur ensemble tels qu'ils sont soumis.

La Présidente remercie M. Dousse, Président de la COFI, pour la lecture du rapport et passe au point 3.4.

### **3.4. Approbation des comptes 2021.**

La Présidente soumet au Conseil général l'acceptation des comptes 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

La Présidente passe au point 4.

## **4. Rapport de gestion du Conseil communal.**

La Présidente passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic salue les personnes présentes. Pour ce qui est du rapport de gestion du Conseil communal, il a été transmis à titre d'information.

La Présidente demande s'il y a des questions au Conseil communal sur le rapport de gestion.

Comme ce n'est pas le cas, le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

La Présidente passe au point 5.

## **5. Informations du Conseil communal.**

La Présidente passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic dit que les membres du Conseil communal sont de moins en moins bleus car ils ont bouclé la première année et comprennent de mieux en mieux le fonctionnement.

Il veut rappeler que le 10 mai de cette année, il y a eu l'inauguration au niveau des médias du Moulin Bossy Céréales et le 12 mai c'était une soirée festive. Avec M. Christophe Burri, qui s'est donné de la peine à faire les archives, depuis 1852, M. le Syndic a pu faire un petit historique du Moulin. En 1852, 4 frères de Corcelles ont décidé de se mettre ensemble pour créer Bossy et Compagnie et là a commencé justement le début du Moulin. En 1897, Alexandre Cailler, qui était le boss de Cailler à Vevey, commençait être à l'étroit et est venu à Cousset. Du fait qu'il y avait

de l'eau « l'Arbogne » et des agriculteurs, cela allait très bien pour faire une usine. Il est allé trouver le syndic de l'époque, M. Curty, qui lui a dit : nous sommes une commune rurale et nous voulons rester à vocation agricole et circulez il n'y a rien à voir. Alors le boss de Cailler est allé voir ailleurs. Pour la petite histoire, la commune aurait peut-être pu avoir un contribuable de bonne augure.

Quelque chose d'assez incroyable s'est passé durant la soirée festive du 12 mai de Bossy Céréales SA. M. le Syndic a été avisé d'un incendie, qu'il a tout d'abord pris pour une farce, du fait qu'il était à l'inauguration de la nouvelle usine Bossy Céréales SA après l'incendie. Mais non, après renseignements pris auprès de M. Gérald Pidoud commandant du feu, il y avait bien un incendie, mais tout était sous contrôle. Il tient à féliciter les sapeurs-pompiers.

M. le Syndic voudrait rassurer les citoyens présents sur le fonctionnement du Conseil général. Il faut savoir qu'au niveau du Conseil général, il y a le bureau et avec chaque membre de groupe, il y a de la communication, des questions et des échanges qui se font en amont de la séance, les débats, les questions sont posés bien avant. C'est pourquoi en séance du Conseil général, il s'agit plutôt de l'approbation de ce qui a été discuté lors des séances de groupe.

M. le Syndic tient remercier la Présidente du Conseil général, dont le mandat est arrivé à terme ce soir.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, veut juste répondre à une question posée par M. Daniel Francey durant la séance de décembre de l'année passée par rapport aux places de parc et aux règlements qui gèrent le nombre des places de parc lors de nouvelles constructions.

Comme annoncé lors de cette séance du Conseil général, M. Currat va lire la réponse de l'urbaniste.

Effectivement, c'est l'article 27 al. 1 du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions qui fixe le cadre pour le dimensionnement du stationnement, soit : La réglementation communale fixe le nombre de places à aménager en fonction du type de constructions et de leur affectation, sur la base des normes de l'Union suisse des professionnels de la route (VSS). La commune qui s'écarte de ces normes doit justifier son choix dans le rapport explicatif et de conformité au sens de l'article 21.

Le plan directeur cantonal fixe la tâche communale suivante, donc dans le règlement d'urbanisme. Fixer des règles de dimensionnement des parkings principaux en fonction des affectations sur la base des normes et directives en vigueur. C'est donc la commune, donc le Conseil communal, par le biais du règlement communal d'urbanisme, qui fixe le nombre de places possibles. Cependant la commune doit se baser sur les normes VSS, si elle s'écarte, elle doit justifier son choix. En s'appuyant sur la stratégie générale de limiter le trafic individuel motorisé, la Direction du développement territorial et des infrastructures et de la mobilité et de l'environnement, gère les dérogations de la norme VSS, de manière extrêmement restrictive. S'il est éventuellement possible de faire approuver une réglementation plus stricte dans certains cas, donc moins de places disponibles, une réglementation moins sévère admettant plus de places de stationnement ne serait pas admise pour le cas de Montagny. Aucune circonstance spéciale ou autre élément justifieraient une dérogation de la norme suisse pour les zones à bâtir de la commune de Montagny.

M. Müller ne connaît aucun cas dans une commune où un allègement par rapport au dimensionnement de stationnement a été accordé par la DIME pour une zone à bâtir.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », a compris que c'est géré par la commune, mais ce n'est pas géré par la commune, c'est un petit peu ambigu. Il connaît des situations dans d'autres villages où il y a plus de places de parc que chez nous. Mais on va s'adapter. Dans les villages de Mannens et Grandsivaz, il n'y a pas trop de problèmes de ce côté-là, mais à Mannens, il a remarqué, plusieurs fois, que c'était la catastrophe au niveau des places de parc. Il ne sait pas si à Cousset ou à Montagny, quelque chose a été aperçu. Il n'est pas tout-à-fait satisfait de la réponse, mais voilà c'est comme ça.



Mme Anne Bersier, conseillère communale, suppose qu'il y aura des questions s'agissant du Centre médical de Montagny SA à Cousset et va donner les dernières nouvelles.

En l'état, il n'y a plus de médecin, la médecin actuelle est en arrêt maladie longue durée, elle ne reviendra plus travailler. Toutefois, cela veut dire qu'il n'y a plus d'entrées, plus de chiffres d'affaires, mais des charges sont toujours là. Donc en fait, se pose une question majeure aujourd'hui, il y a une obligation d'assainir la situation. Cette obligation peut passer par deux solutions. La première est une solution définitive, cela veut dire fermer le cabinet médical ou alors le fermer provisoirement et assainir la situation. Le Conseil communal a décidé de donner une seconde chance au cabinet et on est vraiment en train d'évaluer la situation et toutes les possibilités, avec tous les acteurs, pour rebondir et trouver des pistes, mais en l'état, le cabinet médical va fermer provisoirement.

PraxaMed qui est un des acteurs dans cette situation n'a aucun médecin à proposer. Toutefois, hier, avec M. le Syndic et M. Stocker, ils ont eu la possibilité de rencontrer M. Philippe Demierre, Conseiller d'Etat Directeur, et M. Eric Collomb, Député, qui ont pris connaissance de la situation et qui ont assuré de leur total soutien. Ce soutien pourrait s'exprimer concrètement dans le cas d'un médecin étranger qui devrait bénéficier de l'autorisation de pratiquer qui est délivrée par le canton de Fribourg. Dans ce cas-là, les services du Conseiller d'Etat Directeur, pourraient accélérer la procédure. La commune, qui dans sa décision lors de la précédente législature de maintenir un cabinet médical sur le territoire communal, a finalement tenu tous ses engagements. Elle a pris cette décision politique à la base, elle a trouvé des partenaires pour travailler et trouver des pistes pour avoir ce cabinet médical. Elle a assuré tous ses engagements, également financiers. Aujourd'hui, ils essayent de trouver de meilleures pistes pour donner une seconde chance au cabinet car les demandes sont là.

Concrètement, les citoyens de la commune qui seraient patients auprès du cabinet médical doivent aller chercher leur dossier et trouver un autre médecin provisoirement en tous les cas. Il faut le dire clairement bien que le message n'est pas facile à passer.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». La commune continue à maintenir et soutenir le cabinet mais est-ce que cela implique quelque chose au niveau financier.

Mme Bersier répond qu'actuellement ils sont en train d'évaluer, de voir les impacts et les décisions, de travailler là-dessus avec les acteurs qui sont partenaires.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » comprend qu'actuellement c'est plutôt une étude sur la continuité sans coût pour la commune.

Mme Bersier répond que c'est une étude avec les possibles qui sont ouverts. S'il devait y avoir des coûts, si la commune doit engager de l'argent, on serait obligé de passer devant le Conseil général.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a compris que tous les citoyens qui ont leur dossier à Cousset, doivent aller le chercher, cela veut dire que si le Conseil communal trouve un médecin dans un mois, le cabinet sera vide. Alors cela ne sert à rien d'engager un médecin.

Mme Bersier répond qu'on peut concevoir différemment car dans la région, il y a un bassin de patientèles très important, un médecin qui viendra s'installer aura sa patientèle tout de suite, les gens reviennent.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », dit qu'il y a un médecin à Rosé, un médecin à Léchelles, il y a des médecins à Payerne, il ne croit pas que nous sommes dans la bonne zone pour mettre un cabinet médical.

Mme la Présidente dit que les places sont complètes chez les médecins, aujourd'hui c'est très difficile de trouver un médecin de famille.

Mme Bersier répond que selon une étude de 2018, on est en déficit de médecins généralistes, dans le canton de Fribourg et dans la Broye particulièrement. Selon M. le Conseiller d'Etat

Directeur, à l'HFR, il y a entre 500 et 600 admissions par jour pour de la médecine d'urgence alors que ces patients devraient aller chez leur médecin de famille.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » ne voit pas la solution d'avoir un médecin dans tous les villages.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande si le pourquoi a été analysé, car les centres de santé, partout ailleurs, fonctionnent super bien et là, on a tous les ennuis du monde.

Mme Bersier répond que les raisons sont sans doute multifactorielles. La précédente législature, quand elle a pris le choix de maintenir un cabinet sur le territoire communal, a décidé de s'adjoindre des services d'une société spécialisée dans la recherche de médecins, et tout ce qui est gestion d'un cabinet. Cela a du bon côté et du moins bon. Surtout, il y un problème basique, il n'y a juste pas assez de médecins formés. Ensuite, on n'a pas eu de chance dans la mesure où l'on a eu un super médecin qui n'a pas obtenu l'autorisation de pratiquer à Fribourg et qui l'a obtenue en Valais deux mois après. Il y a plusieurs raisons, le contexte, le manque de médecins.

Mme la Présidente demande de transmettre le message au Conseil d'Etat que le Conseil général est inquiet pour sa population et qu'ils prennent en priorité les dossiers pour favoriser notre commune, car il y a un très grand besoin d'un centre médical à Montagny.

M. Rémy Grether, conseiller communal, veut parler de l'association des communes pour l'harmonisation de la gestion et de la défense incendie et de secours du district de la Broye. L'association a été mise sur pied par décision du canton de revoir toute sa politique de défense incendie par district. Pour nous, c'est 18 communes qui seront dans un seul bataillon, avec un commandant de bataillon et différents officiers dans les centres de départ de feu, dont Montagny en ait. La décision cantonale a été validée fin 2020 par le Grand Conseil et les travaux au niveau du district ont été effectués par un COPIL, auquel le chef du dicastère du feu de la commune de Montagny, son prédécesseur et maintenant lui-même, ont assisté pour rédiger les statuts. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un comité de direction qui sera composé de 9 personnes issues de 9 communes différentes, et présidé par le Préfet ou son lieutenant, va gérer cette association. Il y aura au maximum 3 délégués par commune, ce qui ne sera probablement pas le cas pour Montagny, si on trouve au moins une personne. Chaque tranche de 500 habitants donne droit à une voix. La mise en place de cette structure décisionnelle politique aura lieu la semaine prochaine. Le conseiller communal de Montagny, en sa personne, se porte candidat au comité de direction, étant donné que nous restons une commune active au niveau de la défense incendie du district, du fait de nos infrastructures. La commune de Montagny est intégrée au bataillon, le matériel est repris contre paiement pour tout ce qui n'est pas amorti. Les véhicules seront repris selon le tableau d'amortissement. L'ECAB sera détenteur de ce matériel et c'est l'ECAB qui paiera tout nouveau matériel. Les communes, par l'association, seront responsables de l'aspect financier, c'est-à-dire les charges financières pour le personnel fixe et temporaire et notamment les soldes des sapeurs-pompiers. Ceci sera réglé selon une clé de répartition qui va se faire par habitant, cette clé de répartition a été évoquée dans les statuts que l'organe législatif devra validé avant la fin de cette année, pour que le bataillon puisse être sur pied avec tous les appuis politiques pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », a une question, pour bien comprendre, la commune paiera selon la clé de répartition.

M. Grether répond que la clé de répartition sera équivalente pour tous les habitants du district, principalement selon le patrimoine bâti.

M. le Syndic tient à remercier ses 6 collègues. Il accompagne Mme Bersier dans le dossier du Centre médical de Montagny SA et relève qu'avec un médecin à 50% le cabinet tourne.

Aujourd'hui, le Conseil communal compte sur le soutien de M. Demierre, Conseiller d'Etat Directeur, le jour où l'on a le soupçon d'un médecin qui se pointe. Les médecins de campagne sont nécessaires. Il tient également à relever l'appui de l'administration pour le traitement des dossiers par le Conseil communal.

La Présidente passe au point 6.

## 6. Divers.

La Présidente passe la parole à M. Raphaël Pidoud, Président de la commission spéciale du Conseil général pour le projet sport et culture.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Pour la commission sport et loisirs, après s'être rencontrés et avoir analysé avec soin le dossier de mise à l'enquête concernant le projet sport, ils ont envoyé une liste avec plusieurs questions à M. Stéphane Currat et copie à M. le Syndic. Ils sont un peu déçus et surpris de ne pas avoir eu de réponse, tout en étant conscients que quelques questions étaient impossibles à répondre, par exemple d'être informés des oppositions, il n'y en a pas eu. Par contre, pour au moins 5 questions, éclairage du skater-hockey, conduite d'eau et de chauffage, deux salles sur la buvette, places de parc, places de skater, etc., il pense qu'ils auraient dû recevoir une réponse précise. Maintenant, est-ce qu'il renvoie un mail à [office@montagny-fr.ch](mailto:office@montagny-fr.ch) pour que cela soit protocolé aux séances du Conseil communal et ainsi recevoir des réponses ou est-ce possible d'avoir des réponses maintenant à ces questions.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, a fait une réponse où il a expliqué qu'il attendait d'avoir toutes les informations avant de lister tous les points ensemble et effectivement il y a encore certains points où il n'est pas possible de répondre. Il vient sur les tâches et les responsabilités de la commission spéciale du Conseil général. Les questions ne proviennent pas de la population ou de membres du Conseil général, mais de la commission spéciale qui s'est réunie et qui a analysé le dossier de mise à l'enquête. Il lui semble qu'ils font plutôt un contrôle de gestion du projet, ce qui n'est pas la responsabilité de la commission spéciale. Par rapport aux tâches et responsabilités de la commission, il se permet aussi deux questions, est-ce que votre liste de questions aide ou soutient le Conseil communal, est-ce que votre travail et votre intervention de ce soir rassurent la population, et montrent une cohésion entre le Conseil communal et le Conseil général.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Les questions posées concernaient des points sur lesquels les membres de la commission pensaient qu'il y avait peut-être eu un oubli, qu'il y avait eu une divergence entre ce qui avait été parlé au début notamment pour les deux salles. On a bien parlé, mentionné, deux salles multiusages et dans la mise à l'enquête on parle de deux salles de classes, ce n'est quand même pas la même chose. On parle de conduite d'eau et chauffage, cela n'a jamais été parlé. Il faudra bien les déplacer car elles passent sous les escaliers de la buvette. Ce sont des frais qui vont arriver. La commission est là pour mettre en garde, alors si on n'ose plus poser de questions, il pense que la commission ne sert à rien.

Mme la Présidente dit que le but de la commission était très clair, ce n'est pas de mettre les bâtons dans les roues, c'est quelque chose qui n'a pas été compris dès le départ, c'est d'assumer notre responsabilité de représentants des citoyens, de s'inquiéter des dossiers et de collaborer avec le Conseil communal. Ce n'est pas du tout d'aller contre le Conseil communal, mais de faire preuve de transparence en transmettant les questions et à la limite on peut les poser à tout le Conseil communal. Ce n'est pas une guerre, au contraire c'est un combat pour construire quelque chose ensemble dans l'intérêt de la commune, pour les citoyens de notre commune. C'est une commission positive, constructive et transparente, ce qu'ils aimeraient avoir un petit peu plus dans ce dossier, car cela leur fait un petit peu souci. Il faut garder cette commission, continuer

ainsi et collaborer avec le Conseil communal pour avancer les projets. Les choses sont très claires du côté du Conseil général.

Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen ». On parle d'être clair et transparent, mais elle n'a jamais vu les questions posées au Conseil communal. Il est vrai que c'est un peu difficile, car en fait c'est l'avis de la commission. A quel moment on prend l'avis du Conseil général complet.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » répond que la liste des questions a été envoyée à M. Currat en pensant qu'il aurait les réponses pour ensuite les transmettre au Conseil général. Il ne voulait pas envoyer toutes les questions au Conseil général, il attendait les réponses du Conseil communal pour informer le Conseil général.

Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen ». Si le Conseil communal répond que, pour l'instant, toutes les réponses ne peuvent pas être données, cela devrait suffire et revenir si ça tarde dans le temps, mais peut-être toutes les réponses ne peuvent pas être données. Elle a cette impression d'un contrôle de ce que fait le Conseil communal. On a tous reçu un mail du Conseil communal sur l'avancement du projet qui répond à certaines des questions de la commission qu'elle ne connaît pas et un mail a aussi été envoyé pour la préparation de groupe qui expliquait que d'autres réponses suivraient.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », membre de la commission du Conseil général, veut juste rebondir que, si pour les questions de la commission, ils doivent passer dans tous les groupes pour faire les questions cela va ralentir le projet, c'était le souci majeur de M. Currat au départ. Donc la commission prend ses responsabilités, analyse sérieusement les dossiers au fur et à mesure qu'elle a les informations et dans les questions qui ont été posées, il y a aussi des idées de propositions, comme pour le parking. Toutes les petites choses ne sont pas pour freiner ou pour gêner l'avancement du projet, mais au contraire pour amener un soutien. Ensuite, dès le retour des questions, on retourne ces questions avec les réponses dans les groupes, comme cela s'est fait. Il n'a pas l'impression que c'est un problème de poser des questions et que cela pourrait perturber ou freiner l'évolution du projet. L'idée du contrôle de la surveillance n'est de loin pas du tout dans l'idée de la commission.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » fait partie d'une commission. Les problèmes doivent se régler dans les commissions, on pose des questions lors des séances et puis on doit les résoudre dans les séances de commissions. Ce sont toujours des préavis qui sont donnés mais jamais des décisions. On ne doit pas venir avec cela dans une séance comme ce soir.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir » revient sur le projet Administration communale et AES. Dans son message du 14 avril 2022, le Conseil communal a décidé de ne pas demander de crédit d'étude pour la transformation de l'administration à son endroit actuel. Les prochaines réflexions concernant les emplacements auront lieu qu'après que le projet école soit défini et que son budget de construction soit connu. Quand est prévue la définition du projet école, le planning, feuille route, besoin, budget, est-ce prévu cet automne, l'année prochaine, dans deux ans.

M. Currat, conseiller communal, dit qu'effectivement c'est un dossier qui bloque depuis un moment au sein du Conseil communal sur des questions clés et importantes. Ils vont se remettre à la tâche tout bientôt. Il va convoquer une séance de la commission SPG d'ici deux semaines pour pouvoir réavancer sur ce dossier. Actuellement, il y a zéro planning ou feuille de route en vue.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir » demande au Conseil communal d'analyser la possibilité d'encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le service cantonal des

contributions du canton de Fribourg ? (établissement des décomptes, encaissements et suivi des débiteurs).

M. Gilbert Stocker, vice-syndic, en prend acte et le Conseil communal va analyser cette possibilité, et vous donner les arguments pour et contre. Un fois qu'ils auront fait le tour du sujet, ils reviendront avec la proposition. Il se rappelle qu'il est venu une ou deux fois, lorsqu'il était conseiller général. Il avait reçu une réponse du Conseil communal et de l'administration que c'était plus cher de faire encaisser les impôts communaux et cantonaux par le Service cantonal des contributions que donner cette tâche à quelqu'un de l'administration. Il va reprendre le dossier et analyser le sujet. Ce n'est pas forcément une mauvaise idée, sachant qu'il y a passablement de travaux qui sont bien plus importants à faire que mettre en poursuite et de faire des rappels.

M. Alexandre Margueron, groupe « Continuité & Avenir » a une question au niveau séparatif à Mannens, s'il y a des nouvelles.

M. Grether, conseiller communal, répond que la dernière étape du séparatif de Mannens va être mise à l'enquête incessamment, en sachant que le trottoir est déjà à l'enquête. Un petit souci géologique avec le bassin de rétention a retardé le dossier et nous avons dû changer de terrain. On est en tractation avec le propriétaire du terrain qui convient, qui est susceptible de le céder mais ce n'est pas encore sous toit. Après, on pourra mettre à l'enquête ce projet. Dès que le projet part à l'enquête, les soumissions seront envoyées. On espère encore cette année.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » avait demandé, ce printemps, qu'on limite l'accès à la Tour de Montagny. Il remercie le Conseil communal qui a fait diligence.

Mme Céline Fragnière, groupe « élan citoyen », a une question concernant les propriétaires de chiens. Elle sait qu'il y a une législation, mais ne la connaît pas par cœur. Laisser les chiens sans laisse, force est de constater que dans le quartier du Bas-des-Esserts, y'en a bien quelques-uns qui les lâchent dans le prés environnants, c'est devenu des crottoirs et plus des trottoirs. Sur la route Bas-des-Esserts, il n'y a pas un propriétaire de maison qui n'a pas des crottes de chiens devant chez lui. Il y a déjà peut-être la possibilité de poser une poubelle à crottes de chiens au bout du quartier et la problématique des chiens qui sont lâchés en pleine saison ou normalement ils sont censés être attachés.

M. Grether, conseiller communal, répond que c'est un problème de principe sur Montagny c'est qu'on n'a pas de règlement de police. C'est une tâche à laquelle il devra s'atteler. Il va voir avec le service de voirie au niveau des poubelles et avec l'administration pour faire un rappel par tout ménage pour les propriétaires de chiens.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen ». On a parlé d'un nouveau bataillon des pompiers, que va devenir la taxe non pompier.

M. Grether, conseiller communal, répond que la taxe non-pompier va subsister, cela va rester communal. Chaque commune devra statuer sur le taux de cette taxe. Dans les statuts, il y a un chapitre qui traite de cela, il n'y a pas d'obligation, mais une fourchette. Chaque commune pourra continuer à les encaisser.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » a juste encore une intervention. Il aimerait déposer un postulat concernant la problématique du centre de santé, afin de recevoir un rapport sur cette problématique qui sera déterminé avec les charges et que va devenir ce centre de santé,

l'implication du Conseil communal, et qu'on essaye de trouver à résoudre ce problème de façon claire et nette, c'est pourquoi, il demande de déposer ce postulat.

La Présidente répond qu'il est pris note au procès-verbal et le nécessaire sera fait avec la conseillère communale.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » demande des informations sur le futur site Internet de la commune.

M. le Syndic répond qu'avec M. Burri et différentes personnes, dont M. Yannis Baillet, conseiller communal et quelques personnes du Journal communal, ils ont reçu trois sociétés qui sont venues se présenter. Ils ont préparé un cahier des charges précis et vont recontacter une ou deux sociétés. Le retour va se faire rapidement pour une présentation d'ici l'été, le début de l'automne.

En terminant cette année de présidence, la Présidente remercie M. le Syndic et tous les membres du Conseil communal, les membres de l'administration communale, pour leur collaboration, leur intervention, et toujours transmettre les informations là où il y a en avait vraiment besoin, merci à Marie-Noëlle, secrétaire du bureau, merci à tous les membres du bureau, et elle souhaite beaucoup de plaisir à la nouvelle équipe pour la suite. Elle remercie les membres du Conseil général de lui avoir fait confiance cette année, Elle remercie toutes les personnes présentes ce soir. Elle souhaite un très bel été et donne rendez-vous, si ce n'est pas avant, pour la prochaine séance du Conseil général du budget 2023 qui se déroulera le mardi 13 décembre 2022 à 20h00. Elle invite à partager le verre de l'amitié.

Mme la Présidente clôt officiellement cette séance, il est 21h41.

La Présidente :

La secrétaire :

Monique Gründler

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	